

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 919

3 avril 2015

### SOMMAIRE

4 LU Invest .....	44066	Patron Beaufort S.à r.l. ....	44079
Aiqon Capital Holdings (Lux) .....	44067	PB Développement S.A. ....	44072
Alacer Gold Corp. S.à r.l. ....	44066	PICZ S.A. ....	44098
Alacer Minerals Development Corp. S.à r.l. .....	44070	Prime Pool VI - T S.à r.l. ....	44088
Ardian Infra IV Feeder SCS .....	44067	RCAF Juice S.à r.l. ....	44108
Boetie Propco S.à r.l. ....	44068	Résidences Lorraines S.A. ....	44070
CIEP Co-Investment S.à r.l. ....	44073	RIEM .....	44072
CIEP Hestya S.à r.l. ....	44112	Robeq S.A. ....	44070
CIH International S.à r.l. ....	44071	Saxony Holdings .....	44108
DBV Advisory Company (Luxembourg) S.A. ....	44075	Setas S.A. ....	44077
Focha Investments SA .....	44074	Sofichem S.A. ....	44070
Gagfah S.A. ....	44085	Sudgaz S.A. ....	44073
Global Web International S.A. ....	44066	Team Industries International .....	44101
GPE VI FIS II S.C.A. ....	44066	Thétis S.A. ....	44072
Intrawest S.à r.l. ....	44069	Vauban Strategies S.A. ....	44073
L.C.S.L. Immo S.A. ....	44067	Verko Productions S.A. ....	44074
Les Filles S.à r.l. ....	44069	VictorianFibre S.à r.l. ....	44105
Mariposa .....	44071	V&P Capital S.A. ....	44074
OCM Luxembourg Titlestone Holdings S.à r.l. ....	44071	Waldkirch .....	44073
Pacific Real Estate Basket S.à r.l. ....	44068	Was Asset Management .....	44076
		Wood and Metal Structures S.à r.l. ....	44075
		Xefin Lux S.C.A. ....	44075

**Global Web International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 168.673.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015033688/10.

(150037378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

**GPE VI FIS II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 150.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015033690/10.

(150037678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

**4 LU Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 96.309.

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 2 février 2015 que:

TCA Domiciliation S.A R.L., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 61, route de Longwy, L-8080 Bertrange, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 149391

A été nommée en qualité d'agent dépositaire des actions et titres représentatifs d'actions au porteur émises par la Société, conformément à la loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014, entrée en vigueur le 18 août 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

À Bertrange, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015033469/14.

(150037007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

**Alacer Gold Corp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 174.377.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 13 février 2015 que:

- La démission avec effet immédiat de Mr. Patrick MOINET et de Mme. Marina LEBRUN en tant que gérants de catégorie B de la Société a été acceptée.

- Les personnes suivantes ont été nommées gérants de catégorie B, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

Madame Agnes CSORGO, née à Hatvan, Hongrie, le 27 juillet 1978, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg; et

Madame Caroline GOERGEN, née à Verviers, Belgique, le 9 juin 1979, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2015.

Référence de publication: 2015033484/20.

(150037419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

**Aiqon Capital Holdings (Lux), Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 185.374.

## EXTRAIT

Le gérant de catégorie A de la société, à savoir Monsieur Ibrahim HUSSAIN, a désormais comme adresse:

- 23<sup>rd</sup> Floor, Plaza See Hoy Chan, Jalan Raja Chulan, 50200 Kuala Lumpur, Malaisie

Luxembourg, le 25 février 2015.

Pour AIQON CAPITAL HOLDINGS (LUX)

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015033481/14.

(150037597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

---

**L.C.S.L. Immo S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 66.698.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 février 2015*

- L'assemblée générale des actionnaires accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Patrick WILWERT, né le 30 juillet 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement 10, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

- L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Stéphane DE MICHELE, né le 16 mars 1980 à Villerupt, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2021 statuant sur les comptes clos au 31.12.2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015033745/17.

(150037577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

---

**Aradian Infra IV Feeder SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 194.843.

*Extrait fourni sur base de l'article 6 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales*

Nom du Partenariat: ARDIAN Infra IV Feeder SCS

Forme juridique: Société en commandite simple

Nom des actionnaires à responsabilité illimitée: Infra IV Management S.à r.l.

But du Partenariat: L'objet et la politique d'investissement de la SCS est de procéder à l'acquisition, la détention et revente de parts dans le fonds ARDIAN Infrastructure Fund IV S.C.A., SICAR, de même que l'administration, le développement et le management de ces parts. La SCS peut aussi décider d'investir provisoirement tout surplus de liquidités sur des dépôts à terme, en attente de nouveaux investissements de parts dans la SICAR susmentionnée ou les distributions aux partenaires en commandite.

Siège social du Partenariat: 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Nom de l'organe de gestion: Infra IV Management S.à r.l. (l'Associé Gérant Commandité)

Pouvoir de l'organe de gestion: l'Associé Gérant Commandité détient tous les pouvoirs nécessaires afin d'accomplir les buts du partenariat. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés exclusivement au cadre de la loi ou de l'accord du partenariat sont du ressort de l'Associé Gérant Commandité.

Date de création: 5 février 2015

Date de maturité: 15 janvier 2032

Référence de publication: 2015033516/23.

(150038318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

---

**Boetie Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2370 Luxembourg, 1, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 189.943.

Les statuts coordonnés au 06 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS  
Notaire

Référence de publication: 2015032208/12.

(150036558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

**Pacific Real Estate Basket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 130.170.

Im Jahre zwei tausend fünfzehn, den dreissigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Danielle KOLBACH, mit dem Amtssitz in Redange-sur-Attert, (Großherzogtum Luxemburg), handelnd in Vertretung ihres verhinderten Kollegen Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg), welch letzt genannter Depositar der Urkunde bleibt.

IST ERSCIENEN:

STICHTING BOOMERANGO, eine nach niederländischem Recht eingetragene Gesellschaft, mit Sitz in Hemonystratt 11, NL-1074BK Amsterdam, Niederlande, hier vertreten durch Herrn Marco BREHM, Angestellter, berufsansässig in Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann, auf Grund einer ihm ausgestellten Vollmacht, welche nach «ne varietur» Signatur, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Welche Komparentin den amtierenden Notar, durch ihren Bevollmächtigten, ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung " Pacific Real Estate Basket S.à r.l.", mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 130.170, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 13. Juni 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1925 vom 8. September 2007, deren Satzung abgeändert wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 6. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2358 vom 13. November 2007.

- Dass das Gesellschaftskapital AUD 19.786,25 (neunzehntausend siebenhundert sechsundachtzig Australische Dollar und fünfundzwanzig Cents), eingeteilt in 1.250 (eintausend zweihundertfünfzig) Anteile ohne Nennwert.

- Dass der Komparent erklärt der einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung " Pacific Real Estate Basket S.à r.l." zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht, die von ihm in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

*Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft, mit Wirkung zum 1. Januar 2015 nach L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann zu verlegen und dementsprechend Artikel vier (4) der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 4.** Die Gesellschaft hat ihren eingetragenen Sitz in der Gemeinde Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg.

Der Sitz kann zu einem beliebig anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden aufgrund eines Beschlusses im Rahmen einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter, in der für die Änderung der Satzung vorgeschriebenen Art und Weise.

Eine Verlegung der Adresse des Firmensitzes innerhalb der Gemeinde kann durch Beschluss der Geschäftsleitung erfolgen.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Filialen in Luxemburg und anderswo haben.

Sollten nach Erachten der Geschäftsführung außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eintreten oder bevorstehen, die die normalen Aktivitäten der Gesellschaft an deren Sitz oder die Kommunikation zwischen den Niederlassungen am Firmensitz und den Personen außerhalb des Firmensitzes negativ beeinträchtigen würden, kann der Firmensitz auch vorübergehend - bis zur vollständigen Beendigung dieser Umstände - ins Ausland verlegt werden. Diese provisorischen Maßnahmen werden die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft keineswegs beeinträchtigen. Diese bleibt, trotz der zeitweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgischer Staatsangehörigkeit.

Derartige vorübergehende Maßnahmen werden von der Geschäftsleitung der Gesellschaft getroffen und interessierten Gesellschaften mitgeteilt."

### Die englische Version wird wie folgt abgeändert:

**Art. 4.** The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

#### Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neun hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Munsbach. Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Marco BREHM, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 février 2015. Relation GAC/2015/1204. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015033304/70.

(150037218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

#### **Intrawest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.505.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.095.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2015.

Référence de publication: 2015033715/10.

(150037773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

#### **Les Filles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 194.408.

#### EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 février 2015 les décisions suivantes:

- d'accepter, à compter du 26 février 2015, la cession de 26 parts sociales détenues par Madame BRAVO Amélie, demeurant 10, rue Boltgen à L-4038 ESCH-SUR-ALZETTE, à Monsieur BRAVO Jésus, domicilié 4, route de Thionville à F-57270 UCKANGE, pour le prix convenu entre parties.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 février 2015.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2015033756/14.

(150038118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

**Robeq S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 129.933.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015033899/10.

(150037830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

**Résidences Lorraines S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 117.997.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015033896/10.

(150037761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

**Sofichem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.  
R.C.S. Luxembourg B 88.652.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 février 2015*

L'assemblée décide d'informer le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg du changement d'adresse du Commissaire aux Comptes de la Société, comme suit:

Tax Consult S.A., 6 Place de Nancy, L-2212 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFICHEM S.A.

Signature

Référence de publication: 2015033384/14.

(150036976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

**Alacer Minerals Development Corp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 174.399.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 13 février 2015 que:

- La démission avec effet immédiat de Mr. Patrick MOINET et de Mme. Marina LEBRUN en tant que gérants de catégorie B de la Société a été acceptée.

- Les personnes suivantes ont été nommées gérants de catégorie B, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

Madame Agnes CSORGO, née à Hatvan, Hongrie, le 27 juillet 1978, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg; et

Madame Caroline GOERGEN, née à Verviers, Belgique, le 9 juin 1979, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2015.

Référence de publication: 2015033486/20.

(150037418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

**OCM Luxembourg Titlestone Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 169.414.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 25 février 2015*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec et M. Martin Graham avec effet du 31 janvier 2015
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Titlestone Holdings Sàrl

Référence de publication: 2015033836/12.

(150037555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

---

**Mariposa, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 187.094.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 février 2015, les actionnaires ont décidé de remplacer le mandat de commissaire aux comptes d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg par le mandat de réviseur d'entreprises agréée de KPMG Luxembourg, avec siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015033776/15.

(150037878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

---

**CIH International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 176.850.

**EXTRAIT**

Par résolutions prises en date du 27 janvier 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer:

- Stéphanie Henrard, née le 4 avril 1984 à Verviers, Belgique, et ayant son adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, 8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée; et

- Perry R. Humphrey, né le 14 mai 1957 à Chardon, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle au 207 High Point Drive, Victor, New York 14564, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais constitué des personnes suivantes:

- Erik Jean P. Adam, gérant de catégorie A;
- Manfred Schneider, gérant de catégorie A;
- Nicolas Susgin, gérant de catégorie A;
- Stéphanie Henrard, gérant de catégorie A;
- Robert Ryder, gérant de catégorie B;
- David E. Klein, gérant de catégorie B;
- Paul Hetterich, gérant de catégorie B; et
- Perry R. Humphrey, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Capellen, le 25 février 2015.

Référence de publication: 2015033584/27.

(150037620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

---

**RIEM, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 1, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 163.301.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015033897/10.

(150037632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

**PB Développement S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 159.224.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 février 2015*

L'assemblée générale des actionnaires accepte à l'unanimité la démission de la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A. établie au 44, rue Louis Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B131.410, de son poste de commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015033869/15.

(150037574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

**Thétis S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 99.365.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 5 mars 2014 et du 4 février 2015*

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'actionnaire unique en date du 5 mars 2014:

1- Le mandat de l'administrateur Ensof Services S.à r.l. viendra à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020 pour approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

2- Monsieur Antoine Lam-Chok, né le 21 août 1965 à Port-Louis, Ile Maurice, ayant son adresse professionnelle au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, a été nommé représentant permanent de Ensof Services S.à r.l., avec effet au 5 mars 2014;

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'actionnaire unique en date du 4 février 2015:

3- Monsieur Adrian Braimer Jones, né le 16 septembre 1965 à Nairobi, Kenya, ayant son adresse professionnelle au 49, Grosvenor Street, W1K 3HP, Londres Royaume-Uni, a été nommé administrateur de la Société, avec effet au 4 février 2015;

4- Elah External Management Services Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Road Town, Palm Grove House, 4<sup>th</sup> Floor, P.O. Box 438, VG1110 Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Companies Register sous le numéro 1719028, a été nommée administrateur de la Société, avec effet au 4 février 2015.

Monsieur Geoffroy t'Serstevens né le 2 novembre 1980 à Namur, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, a été nommé représentant permanent de Elah External Management Services Ltd, avec effet au 4 février 2015.

Le mandat des nouveaux administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020 pour approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 février 2015.

Référence de publication: 2015033972/29.

(150037438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

**Waldkirch, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 111.474.

Les comptes annuels au 31 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015034002/10.

(150037748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

---

**Vauban Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 93.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015033995/10.

(150037736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

---

**Sudgaz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 150, rue J.P. Michels.  
R.C.S. Luxembourg B 5.248.

**EXTRAIT**

Par décision de l'Assemblée Générale en date du 26 février 2013, Monsieur Jean-Marie FEY, né le 31 mai 1959 à Differdange (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-4243 Esch/Alzette, 150, Rue J.-P. Michels, a été nommé en qualité de Directeur de la société, avec pouvoir de signature individuelle pour tout acte ayant trait à l'autorisation d'établissement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2015033397/14.

(150035667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

---

**CIEP Co-Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 192.463.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 20 février 2015 que:

1. Monsieur Christopher Finn a démissionné de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 20 février 2015; et

2. Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en qualité de nouveau membre du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 20 février 2015.

3. L'adresse de la Société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>ème</sup> étage, L-1653 Luxembourg.

4. L'adresse professionnelle de Madame Erica K. Herberg, membre du conseil de gérance de la Société, est changée comme suit: 57, Berkeley Square, Lansdowne House, W1J 6ER London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2015.

CIEP Co-Investment S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015033577/20.

(150037993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

---

**Verko Productions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett.

R.C.S. Luxembourg B 108.584.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015033997/10.

(150037771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

**V&P Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.511.

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 2 février 2015 que:

TCA Domiciliation S.A R.L., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 61, route de Longwy, L-8080 Bertrange, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 149391

A été nommée en qualité d'agent dépositaire des actions et titres représentatifs d'actions au porteur émises par la Société, conformément à la loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014, entrée en vigueur le 18 août 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

À Bertrange, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015033440/14.

(150037008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

**Focha Investments SA, Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 74.747.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 février 2015*

- L'assemblée générale des actionnaires accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Patrick WILWERT, né le 30 juillet 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement 10, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, de son poste d'administrateur.

- L'assemblée générale des actionnaires accepte à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur Monsieur Stéphane DE MICHELE, né le 16 mars 1980 à Villerupt, demeurant professionnellement au 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2021 statuant sur les comptes clos au 31.12.2020.

- L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Norbert MEISCH, né le 22 août 1950 à Luxembourg, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2021 statuant sur les comptes clos au 31.12.2020.

- L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Laurent WEBER, né le 4 août 1963 à Dudelange, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2021 statuant sur les comptes clos au 31.12.2020.

- L'assemblée générale ordinaire des actionnaires décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., établie et ayant son siège 44, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B131.410 pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2021 statuant sur les comptes clos au 31.12.2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015033665/30.

(150037579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

**Wood and Metal Structures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 191.858.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 février 2015.*

Le siège social de la société est transféré au 94A, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet Immédiat.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

*Pour la Société*

*La Gérance*

Référence de publication: 2015034015/14.

(150037647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

---

**Xefin Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.860.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 19 février 2015 que:

- La démission en date du 10 février 2015, de Monsieur Patrick MOINET, en tant que membre du conseil de surveillance de la Société, a été acceptée; et

- La personne suivante a été nommée, avec effet au 10 février 2015, en tant que membre du conseil de surveillance de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels clos au 31 décembre 2018:

Madame Inna HÖRNER, née le 25 octobre 1980 à Karaganda, Kazakhstan et résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2015.

Référence de publication: 2015034018/17.

(150037466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

---

**DBV Advisory Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 69.627.

—  
Le conseil d'administration a coopté Mr. Mirko Dietz, domicilié à L-6225 Hersberg, Maison 25, comme membre du conseil d'administration avec effet au 9 février 2015 ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015:

- Christian Marx, Président et Membre du Conseil d'Administration

Colonia-Allee 10-20, D-51067 Köln

- Oliver Schütz, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Marcus Thiel, Membre du Conseil d'Administration

Colonia-Allee 10-20, D-51067 Köln

- Mirko Dietz, Membre du Conseil d'Administration

Maison 25

L-6225 Hersberg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015033606/23.

(150038063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

---

**Was Asset Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 184.167.

L'an deux mille quinze, le neuf février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence au 3 route de Luxembourg, L-6130 Junglinster

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "WAS ASSET MANAGEMENT", ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, Rue Guillaume Schneider, constituée suivant acte reçu le 30 janvier 2014 par-devant le même notaire, publié au Mémorial C n° 819 en date du 31 mars 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre des parts sociales qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 12.282,- pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 24.782,- par l'émission de 12.282 parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, par apport en numéraire;

2.- Souscription à l'augmentation du capital social;

3.- Modification afférente du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 5 des statuts.

4.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 12.282,- (douze mille deux cent quatre-vingt-deux Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 24.782,- (vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-deux euros), par la création et l'émission de 12.282 (douze mille deux cent quatre-vingt-deux) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée, après avoir constaté que l'associé unique a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 12.282 (douze mille deux cent quatre-vingt-deux) parts sociales, les personnes suivantes:

Monsieur Thierry - Avi HAIAT, né le 3 août 1973 à Paris (France), résidant à 11 Maapilim, Hertzilia Pitouah, Israël;

Monsieur Fabrice HAIAT, né le 3 août 1973 à Paris (France), résidant (non domicilié) à 43 Hammersmith Grove, W60NE Londres, Royaume-Uni;

Monsieur Gilles HAIAT, né le 31 mai 1981 à Paris (France), résidant (non domicilié) à 23 Oakwood Court, W14 8JU Londres, Royaume-Uni.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite sont intervenues les personnes suivantes prénommées à savoir,

a.- Monsieur Thierry-Avi HAIAT, préqualifié ici représenté par Monsieur Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Monsieur Thierry-Avi HAIAT, préqualifié et représenté comme ci-avant, a déclaré souscrire à 8.282 (huit mille deux cent quatre-vingt-deux) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune par l'apport en numéraire de EUR 8.282,- (huit mille deux cent quatre-vingt-deux euros), intégralement alloué au compte capital social.

b.- Monsieur Fabrice HAIAT, préqualifié ici représenté par Monsieur Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Monsieur Fabrice HAIAT, préqualifié et représenté comme ci-avant, a déclaré souscrire à 2.000 (deux mille) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune par l'apport en numéraire de EUR 2.000,- (deux mille euros) intégralement alloué au compte capital social.

c.- Monsieur Gilles HAIAT, préqualifié ici représenté par Monsieur Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Monsieur Gilles HAIAT, préqualifié et représenté comme ci-avant, a déclaré souscrire à 2.000 (deux mille) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune par l'apport en numéraire de EUR 2.000,- (deux mille euros) intégralement alloué au compte capital social.

La somme de EUR 12.282,- (douze mille deux cent quatre-vingt-deux Euros) se trouve à la libre disposition de la Société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

*Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le capital social de la Société est fixé à vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-deux euros (EUR 24.782,-) représenté par vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-deux (24.782) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.650,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 février 2015. Relation GAC/2015/1218. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015033455/80.

(150037103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

**Setas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.499.

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "SETAS.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 38499, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 octobre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 158 du 22 avril 1992,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par ladite notaire Marthe THYES-WALCH, en date du 29 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 152 du 20 avril 1994.

L'Assemblée est présidée par Madame Laurence MOSTADE, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

La Présidente désigne Madame Béatrice KSAISS-NOUSSE, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Ariane VIGNERON, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des actions;

2. Conversion de la devise du capital social en Euro au taux déterminé au 31-12-98, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 1.983.148,20 (un million neuf cent quatre-vingt-trois mille cent quarante-huit Euros et vingt Cents);

3. Augmentation de capital d'un montant de EUR 1.851,80 (mille huit cent cinquante et un Euros et quatre-vingts Cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.983.148,20 (un million neuf cent quatre-vingt-trois mille cent quarante-huit Euros et vingt Cents) à EUR 1.985.000 (un million neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros) par incorporation de résultats reportés sans création d'action nouvelle;

4. Suppression du capital autorisé;

5. Modification de l'article 3 pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 1.985.000,- (un million neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros) représenté par 80.000 (quatre-vingt-mille) actions sans désignation de valeur nominale;

Les actions sont au porteur ou nominatives selon le choix de l'actionnaire.

Les actions ont été entièrement libérées.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi."

6. Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature."

7. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée:

- décide de supprimer la valeur nominale des quatre-vingt mille (80.000) actions représentatives du capital social;
- constate qu'en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital social en Euro le capital de la Société s'élève actuellement à EUR 1.983.148,20 (un million neuf cent quatre-vingt-trois mille cent quarante-huit Euros et vingt Cents, représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions sans désignation de valeur nominale;
- décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.851,80 (mille huit cent cinquante et un Euros et quatre-vingts Cents) afin de le porter de son montant actuel de EUR 1.983.148,20 (un million neuf cent quatre-vingt-trois mille cent quarante-huit Euros et vingt Cents) à EUR 1.985.000 (un million neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros), sans création d'actions nouvelles, moyennant incorporation de résultats reportés à hauteur de EUR 1.851,80 (mille huit cent cinquante et un Euros et quatre-vingts Cents).

*Preuve de l'existence de l'apport*

La preuve de l'existence de ces résultats, couvrant le montant de l'augmentation de capital précitée, a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2014 et d'une attestation délivrée et signée par le conseil d'administration de la Société, en date du 13 février 2015, mentionnant que ledit montant, provenant des

résultats, à incorporer dans le capital social de la Société n'a jusqu'à ce jour pas encore été entamé ni distribué et peut être librement converti en capital.

Lesdits documents, après avoir été paraphés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes pour être formalisés avec lui.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ce qui précède et étant donné que l'autorisation, donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé, est venue à échéance, l'Assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts et de lui donner la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 5).

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts et de lui donner la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 6) de l'ordre du jour.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. MOSTADE, B. KSAISS-NOUSSE, A. VIGNERON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 février 2015. 2LAC/2015/3682. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015033375/108.

(150037071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

**Patron Beaufort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 194.795.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Patron Investments IV S.à r.l., a limited liability company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.456, here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on February 6<sup>th</sup>, 2015.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Beaufort S.à r.l." (the Company).

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) per each share.

**Art. 6.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

**Art. 7.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for

individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 12.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 13.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 14.** The Company's year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 15.** Each year, with reference to December 31<sup>st</sup>, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits is at the free disposal of the shareholder's general meeting. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 17.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 18.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Patron Investments IV S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31<sup>st</sup>, 2015.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two (2). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Steve van den Broek, director, born in Antwerp, Belgium, on July 26<sup>th</sup>, 1970, residing professionally at 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and

- Mrs Géraldine Schmit, director, born in Messancy (Belgium) on November 12<sup>th</sup>, 1969, residing professionally at 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

#### A COMPARU:

Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.456, ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 février 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Beaufort S.à r.l." (ci-après, la Société).

**Art. 2.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille. La société peut également accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, le développement et l'exploitation de toute opération mobilière et immobilière situé dans tout pays.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse, certificats, parts bénéficiaires et warrants ainsi que et toute sorte d'instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux issus du produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières à ses filiales, à des sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 13.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Patron Investments IV S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2). Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Steve van den Broek, gérant de Sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, demeurant professionnellement au 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et
- Madame Géraldine Schmit, gérant de Sociétés, née à Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, résidant professionnellement à 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 février 2015. 2LAC/2015/3541. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2015.

Référence de publication: 2015033305/288.

(150037026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

**Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.526.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of January.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Luxembourg).

There appeared:

Mr Thomas Zinnöcker, CEO, professionally residing in Luxembourg, and Mr Holger Franz, general counsel, professionally residing in Mühlheim an der Ruhr, as delegates of the board of directors (together, the "Delegatee") of "GAGFAH S.A." (the "Company"), a société anonyme-société de titrisation, having its registered office in Luxembourg, 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of notary Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg) of July 12, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") of 3 December 2005, Number 1323, pursuant to the powers granted to the Delegatee by the board of directors, represented by Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, as proxyholder pursuant to the decision of the Delegatee dated 28 January 2015 (the "Decision") (a copy of which will be registered with the present deed).

The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by deed of Maître Cosita Delvaux, notary then residing in Redange-sur-Attert, of 11 July 2013 published in the Mémorial of 28 August 2013 number 2084.

The Delegatee, acting in its capacity as delegate of the board, requested the notary to record as follows, as results from the Decision:

(I) Article 5 paragraphs 2 and 3 of the articles of association of the Company provide as follows:

"The authorised un-issued capital of the Company is set at nine billion nine hundred eighty eight million one hundred and twenty five thousand euro (€ 9,988,125,000) to be represented by seven billion nine hundred ninety million five hundred thousand (7,990,500,000) Shares. The authorised and un-issued share capital shall and the authorisation to issue Shares thereunder is valid for a period starting on April 21, 2011 and ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders of the Company held on April 21, 2011 in the Mémorial (unless amended or extended by the general meeting of shareholders),

(...) The Board of Directors is authorised to suppress, limit or waive any pre-emptive subscription rights of shareholders to the extent it deems advisable for any issues of Shares within the authorised capital".

(II) The Company has issued three thousand seven hundred fifty (3,750) EUR 375,000,000 1.50% Convertible Bonds (obligations convertibles) due 20 May 2019 (the "Bonds"), against cash payment;

(III) The Board resolved to approve the increase of the Company's issued share capital and the issue, within the authorised share capital of the Company, of approximately twenty to thirty million new shares of the Company with a nominal value of one point twenty five euro (EUR1.25) each (including for the avoidance of doubt, such additional shares resulting from adjustments pursuant to the terms and conditions of the Bonds (the "Terms")) up to the amount of available shares under the authorised share capital of the Company, to be delivered upon conversion of the Bonds, and suppressed the shareholders' pre-emptive subscription rights;

(IV) In accordance with the Terms of the Bonds adjustment to the conversion price were to be made and additional shares of the Company were to be issued against the conversion of the Bonds;

(V) The Delegatee has been authorised, instructed and empowered by the Board of Directors to take any steps necessary in relation to the delivery of new and/or existing shares of the Company in case of conversion and the issue of new shares of the Company and to increase the share capital and for the recording of such issue before a notary and is empowered to proceed to the necessary delegations of powers in relation to the above;

(VI) Citibank, N.A. as Principal Conversion Agent confirmed that conversion requests have been filed for three thousand five hundred fifty-two (3,552) Bonds representing a principal amount of three hundred fifty-five million two hundred thousand euro (EUR 355,200,000) entitling the relevant holders to receive an aggregate of twenty-eight million eight hundred sixty-four thousand six hundred fifty-seven (28,864,657) shares (taking into account the adjustment to the conversion price) and that the relevant Bonds have been delivered to the Principal Conversion Agent (the "Delivered Bonds");

(VII) Citibank, N.A., in its capacity as Principal Conversion Agent, has subscribed on behalf and on the account of the relevant holders of the Delivered Bonds to the required number of New Shares (as defined below) for the Delivered Bonds and has requested the Company to inscribe such number of New Shares in the Company's register of shareholders held at its registered office in Luxembourg in the name of Clearstream Banking AG, Frankfurt am Main;

(III) On the basis of the above mentioned article, and powers granted by the Board of Directors of the Company, and pursuant to the Decision:

(a) The entire obligation of the Company to deliver twenty-eight million eight hundred sixty-four thousand six hundred fifty-seven (28,864,657) shares shall be satisfied by the issue of twenty-eight million eight hundred sixty-four thousand six hundred fifty-seven (28,864,657) fully paid new shares by increasing the Company's issued share capital (without any pre-

emptive subscription rights) by an amount of thirty-six million eighty thousand eight hundred twenty-one euro and twenty-five cents (EUR 36,080,821.25);

(b) The Board has on 28 January 2015 increased, within the authorised share capital, the issued share capital of the Company without any preemptive subscription rights by an amount of thirty-six million eighty thousand eight hundred twenty-one euro and twenty-five cents (EUR 36,080,821.25) and issued twenty-eight million eight hundred sixty-four thousand six hundred fifty-seven (28,864,657) new shares (the "New Shares") of the Company with a nominal value of EUR 1.25 each, within the authorised share capital of the Company against the Conversion of three thousand five hundred fifty-two (3,552) Delivered Bonds, and allocated an amount equal to the nominal value of the New Shares so issued to the share capital of the Company and the remaining principal amount of the Delivered Bonds to the Company's distributable share premium account.

(c) The New Shares subscribed by Citibank, N.A. in its capacity as Principal Conversion Agent and to be delivered to the relevant holders of the Bonds are inscribed in the Company's register of shareholders in the name of Clearstream Banking AG, Frankfurt am Main.

(d) a consequence of the increase of the issued share capital and issue of the New Shares referred to above, the issued share capital of the Company amounts to three hundred six million twenty-one thousand five hundred fifteen euro (€ 306,021,515) represented by two hundred forty-four million eight hundred seventeen thousand two hundred twelve (244,817,212) shares;

(e) paragraphs 1 and 2 of article 5 of the articles of incorporation of the Company are amended so as to read as follows:

"The issued capital of the Company is set at three hundred six million twenty-one thousand five hundred fifteen euro (€ 306,021,515) represented by two hundred forty-four million eight hundred seventeen thousand two hundred twelve (244,817,212) shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (€ 1.25) each (the "Shares"), all of said Shares being fully paid.

The authorised un-issued capital of the Company is set at nine billion nine hundred fifty-two million forty-four thousand one hundred seventy-eight euro and seventy-five cents (€ 9,952,044,178.75) to be represented by seven billion nine hundred sixty-one million six hundred thirty-five thousand three hundred forty-three (7,961,635,343) Shares. The authorised and un-issued share capital shall and the authorisation to issue Shares thereunder is valid for a period starting on April 21, 2011 and ending five (5) years after the date of the publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders of the Company held on April 21, 2011 in the Mémorial (unless amended or extended by the general meeting of shareholders)".

#### *Expenses:*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at EUR 8,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, such appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Es folgt die deutsche Übersetzung**

Im Jahre zweitausend und fünfzehn, am Achtundzwanzigsten Januar.

Vor uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Thomas Zinnöcker, CEO, dienstansässig in Luxemburg, und Herr Holger Franz, Generalbevollmächtigter, dienstansässig in Mühlheim an der Ruhr, als Delegierte des Verwaltungsrates (zusammen, der „Delegierte“) der "GAGFAH S.A." (die "Gesellschaft"), eine Aktiengesellschaft (société anonyme), Verbriefungsgesellschaft (société de titrisation), mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, 2-4 rue Beck, L-1222 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde des Notars Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sanem (Großherzogtum Luxemburg), vom 12. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") vom 3. Dezember 2005, Nummer 1323, gemäß den Befugnissen, die dem Delegierten vom Verwaltungsrat übertragen wurden, vertreten durch Frau Miriam Schinner, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, als Bevollmächtigte aufgrund der Entscheidung des Delegierten vom 28. Januar 2015 (die „Entscheidung“) (eine Kopie wird mit der vorliegenden Urkunde zur Registrierung eingereicht).

Die Gründungssatzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert, zuletzt durch notarielle Urkunde von Maître Cosita Delvaux, Notar mit dem damaligen Amtssitz in Redange-sur-Attert, am 11. Juli 2013, veröffentlicht im Mémorial vom 28. August 2013, Nummer 2084.

Der Delegierte hat in seiner Eigenschaft als Delegierter der Gesellschaft den Notar ersucht, folgendes aufzunehmen, wie aus der Entscheidung hervorgeht:

(I) Artikel 5, Paragraphen 2 und 3 der Gesellschaftssatzung sieht wie folgt vor:

"Das genehmigte, nicht ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft wird auf neun Milliarden neunhundert achtundachtzig Millionen einhundertfünfundzwanzig Tausend Euro (€ 9.988.125.000) festgesetzt, aufgeteilt in sieben Milliarden neunhundert neunzig Millionen fünfhundert Tausend (7.990.500.000) Aktien. Das genehmigte und nicht ausgegebene Stammkapital und die Genehmigung, darunter Aktien auszugeben, ist gültig für einen Zeitraum beginnend am 21. April 2011 und endend fünf (5) Jahre nach dem Datum der Veröffentlichung des Protokolls der außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaftsaktionäre vom 21. April 2011 im Mémorial (außer wenn dieser Zeitraum von der Generalversammlung der Aktionäre abgeändert oder verlängert wird).

(...) Der Verwaltungsrat oder der/die ordnungsgemäß vom Verwaltungsrat ernannte(n) Delegierte(n) ist/sind autorisiert, jegliche Vorzugsrechte der Aktionäre zu unterdrücken, zu begrenzen oder darauf zu verzichten, sofern er es für die Ausgabe von Aktien innerhalb des genehmigten Kapitals als zweckmäßig erachtet."

(II) Die Gesellschaft hat drei Tausend siebenhundert fünfzig (3.750) EUR 375.000.000 1.50% Wandelschuldverschreibungen (obligations convertibles) mit Fälligkeit am 20. Mai 2019 (die „Wandelschuldverschreibungen“) gegen Barzahlung ausgegeben.

(III) Der Verwaltungsrat hat beschlossen, die Erhöhung des ausgegebenen Gesellschaftskapitals und die Ausgabe innerhalb des genehmigten Gesellschaftskapitals von etwa zwanzig bis dreißig Millionen neuen Aktien der Gesellschaft mit einem Nennwert von jeweils eins Komma fünfundzwanzig Euro (€ 1.25) (einschließlich, zur Vermeidung von Zweifeln, die erforderliche Anzahl von zusätzlichen Aktien, die aus Anpassungen gemäß den Bedingungen der Wandelschuldverschreibungen (die „Bedingungen“) resultieren) bis zur Höhe der unter dem genehmigten Kapital zur Verfügung stehenden Aktien, die bei Wandlung der Wandelschuldverschreibungen zu liefern sind, zu genehmigen, und unterdrückte die Vorzugszeichnungsrechte der Aktionäre.

(IV) In Übereinstimmung mit den Bedingungen der Wandelschuldverschreibungen waren Anpassungen des Wandlungspreises erforderlich und zusätzliche Aktien der Gesellschaft waren bei Wandlung der Wandelschuldverschreibungen auszugeben;

(V) Der Delegierte wurde vom Verwaltungsrat autorisiert, angewiesen und ermächtigt, die zur Lieferung neuer und/oder bestehender Aktien der Gesellschaft im Falle einer Wandlung und Ausgabe neuer Aktien erforderlichen Schritte vorzunehmen, und das Gesellschaftskapital zu erhöhen, sowie die Beurkundung der Ausgabe vor einem Notar vorzunehmen, und ist ermächtigt, die erforderlichen Vollmachten zu erteilen.

(VI) Citibank, N.A. als Hauptwandlungsstelle bestätigte das Wandlungsausübungen für drei Tausend fünfhundert zweiundfünfzig (3.552) Wandelschuldverschreibungen für einen Nennbetrag von dreihundert fünfundfünfzig Millionen zweihundert Tausend Euro (EUR 355.200.000) eingereicht wurden, die die jeweiligen Gläubiger berechtigt, eine Gesamtzahl von achtundzwanzig Millionen achthundert vierundsechzig Tausend sechshundertsiebenundfünfzig (28.864.657) Aktien zu erhalten (unter Berücksichtigung der Anpassung des Wandlungspreises) und dass die entsprechenden Wandelschuldverschreibungen bei der Hauptwandlungsstelle eingereicht wurden (die „Eingereichten Wandelschuldverschreibungen“);

(VII) Citibank N.A., in ihrer Eigenschaft als Hauptwandlungsstelle, zeichnete im Auftrag und auf Rechnung der jeweiligen Gläubiger der Eingereichten Wandelschuldverschreibungen die erforderliche Anzahl von Neuen Aktien (wie unten definiert) für die Eingereichten Wandelschuldverschreibungen und hat die Gesellschaft aufgefordert, die erforderliche Anzahl von Neuen Aktien in das Register der Aktionäre, das am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg gehalten wird, im Namen von Clearstream Banking AG, Frankfurt am Main, einzuschreiben Auf der Grundlage des vorgenannten Artikels und der vom Verwaltungsrat übertragenen Befugnisse, und gemäß der Entscheidung:

(a) Die gesamte Verpflichtung der Gesellschaft zur Lieferung von achtundzwanzig Millionen achthundert vierundsechzig Tausend sechshundertsiebenundfünfzig (28.864.657) Aktien wird durch die Ausgabe von achtundzwanzig Millionen achthundert vierundsechzig Tausend sechshundertsiebenundfünfzig (28.864.657) voll eingezahlte, neue Aktien durch Erhöhung des Grundkapitals der Gesellschaft (ohne Vorzugszeichnungsrechte) um einen Betrag von sechsunddreißig Millionen achtzig Tausend achthunderteinundzwanzig Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 36.080.821,25) erfüllt werden;

(b) Der Verwaltungsrat hat am 28. Januar 2015 innerhalb des genehmigten Kapitals das Grundkapital der Gesellschaft, ohne Vorzugszeichnungsrechte, um einen Betrag von sechsunddreißig Millionen achtzig Tausend achthunderteinundzwanzig Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 36.080.821,25) erhöht und gab achtundzwanzig Millionen achthundert vierundsechzig Tausend sechshundertsiebenundfünfzig (28.864.657) neue Aktien der Gesellschaft (die "Neuen Aktien"), jeweils mit einem Nennwert von eins Komma fünfundzwanzig Euro, innerhalb des genehmigten Kapitals der Gesellschaft gegen die Wandlung von drei Tausend fünfhundert zweiundfünfzig (3.552) Wandelschuldverschreibungen, aus, und hat einen Betrag in Höhe des Nennwerts der Neuen Aktien dem Grundkapital der Gesellschaft zugeteilt und den verbleibenden Betrag der Eingereichten Wandelschuldverschreibungen dem Aktienagio zugeteilt.

(c) Die Neuen Aktien, die von Citibank, N.A. in ihrer Eigenschaft als Hauptwandlungsstelle gezeichnet wurden und die an die jeweiligen Anleihegläubiger zu liefern sind, sind im Aktionärsregister der Gesellschaft im Namen von Clearstream Banking AG, Frankfurt am Main, eingetragen.

(d) als Folge der vorangegangenen Kapitalerhöhung und der vorgenannten Ausgabe der Neuen Aktien beträgt das ausgegebene Gesellschaftskapital dreihundertsechs Millionen einundzwanzig Tausend fünfhundertfünfzehn Euro (€ 306.021.515), aufgeteilt in zweihundertvierundvierzig Millionen achthundertsiebzehn Tausend zweihundertzwölf (244.817.212) Aktien;

(e) die Absätze 1 und 2 des Artikel 5 der Gesellschaftssatzung werden abgeändert und sind wie folgt zu lesen:

"Das ausgegebene Gesellschaftskapital ist auf dreihundertsechs Millionen einundzwanzig Tausend fünfhundertfünfzehn Euro (€ 306.021.515) festgesetzt, aufgeteilt in zweihundertvierundvierzig Millionen achthundertsiebzehn Tausend zweihundertzwoölf (244.817.212) Aktien mit einem Nennwert von jeweils eins Komma fünfundzwanzig Euro (€1,25) (die „Aktien“), alle diese Aktien sind vollständig eingezahlt.

Das genehmigte, nicht ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft ist auf neun Milliarden neunhundertzweiundfünfzig Millionen vierundvierzig Tausend einhundertachtundsiebzig Euro und fünfundsiebzig Cents (€ 9.952.044.178,75) festgesetzt, aufgeteilt in sieben Milliarden neunhunderteinundsechzig Millionen sechshundertfünfunddreißig Tausend dreihundertdreiundvierzig (7.961.635.343) Aktien. Das genehmigte und nicht ausgegebene Stammkapital und die Genehmigung, darunter Aktien auszugeben, ist gültig für einen Zeitraum beginnend am 21. April 2011 und endend fünf (5) Jahre nach dem Datum der Veröffentlichung des Protokolls der außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaftsaktionäre vom 21. April 2011 im Mémorial (außer wenn dieser Zeitraum von der Generalversammlung der Aktionäre abgeändert oder erweitert wird)."

*Kosten:*

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren und Lasten jeglicher Form, die von der Gesellschaft getragen werden, werden auf ungefähr EUR 8.000,- geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde, auf Ersuchen der erschienenen Partei, in englischer Sprache verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist der englische Text maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am vorgenannten Tag.

Die Urkunde wurde der erschienenen Person vorgelesen und zusammen mit uns, dem Notar, die vorliegende Originalurkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: M. SCHINNER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 29 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/2724. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 19. Februar 2015.

Référence de publication: 2015031769/205.

(150035582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

**Prime Pool VI - T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 194.802.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of February,

Before us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Prime Holdco C - T S à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, registered at the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 192.946,

here represented by Massimiliano della Zonca, private employee, with professional address at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, have requested the notary to state the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present Articles:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1. Legal Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Prime Pool VI - T S.à r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2. Purpose.**

2.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other

manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

2.2. The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment to the articles of association.

### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

## **C. Decisions of the shareholders**

### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the general meeting of shareholders shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

#### **Art. 9. General meetings of shareholders.**

9.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

10.3 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

10.4 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

#### **Art. 11. Change of nationality.**

11.1 The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

#### **Art. 12. Amendments of the articles of association.**

12.1 Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

### **D. Management**

#### **Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term sole manager is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the board of managers used in these articles of association is to be construed as a reference to the sole manager.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

#### **Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the board of managers as class A manager (the "Class A Managers") or class B manager (the "Class B Managers").

14.2 The manager(s) shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

**Art. 15. Convening meetings of the board of managers.**

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event of a tie, the chairman shall have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 18. Dealing with third parties.**

18.1 The Company shall be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or of any manager.

18.2 However, if the shareholders have qualified the managers as Class A Managers or as Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

18.3 The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature or any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such special power.

**E. Audit and supervision****Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

## **F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

### **Art. 20. Financial year.**

20.1 The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

### **Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

### **Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

## **G. Liquidation**

### **Art. 23. Liquidation.**

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

## **H. Final clause - Governing law**

### **Art. 24. Governing law.**

24.1 All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

#### *Subscription and payment*

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Prime Holdco C - T S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

### *Transitional dispositions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.
3. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

### *Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
  - (i) Steven Kauff, born in New York, United States of America, on 27 April 1962, professionally residing at 6<sup>th</sup> floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
  - (ii) Jonathan Farkas, born in New York, United States of America, on 5 June 1980, professionally residing at 6<sup>th</sup> floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and
  - (iii) David Fallick, born in New York, United States of America, on 16 August 1963, residing at 6<sup>th</sup> floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dixième jour de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Prime Holdco C - T S à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.946,

ici représentée par Massimiliano della Zonca, employé privé, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Prime Pool VI - T S à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 4. Siège Social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

## **C. Décisions des associés**

### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de

décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

#### **Art. 9. Assemblées générales des associés.**

9.1 Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### **Art. 10. Quorum et vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

10.3 Tout associé pourra prendre part aux assemblées des associés en désignant par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une autre personne comme son mandataire.

10.4 Les associés prenant part à une assemblée par visioconférence ou tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour le calcul des quorums et des votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres de façon continue et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à la réunion.

#### **Art. 11. Changement de nationalité.**

11.1 Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Modification des statuts.**

12.1 Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

### **D. Gérance**

#### **Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. L'assemblée générale des associés pourra décider de qualifier les membres désignés du conseil de gérance comme gérant de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou gérant de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

#### **Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel

document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. En cas de partage des voix, le président du conseil de gérance dispose d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

#### **Art. 18. Rapports avec les tiers.**

18.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou la signature individuelle de l'un des gérants.

18.2 Toutefois, si les associés ont qualifié les gérants de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

18.3 La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

## **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

### **Art. 20. Exercice social.**

20.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

### **Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### **Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## **G. Liquidation**

### **Art. 23. Liquidation.**

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## **H. Disposition finale - Loi applicable**

### **Art. 24 Loi applicable.**

24.1 Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

#### *Souscription et libération*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par Prime Holdco C - T S à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale des associés sera tenue en 2016.
3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200.-

*Résolutions de l'associé unique*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée illimitée:

(i) Steven Kauff, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 27 avril 1962, résidant professionnellement au 6<sup>ème</sup> étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

(ii) Jonathan Farkas, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 5 juin 1980, résidant professionnellement au 6<sup>ème</sup> étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg; et

(iii) David Fallick, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 16 août 1963, résidant au 6<sup>ème</sup> étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante, que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DELLA ZONCA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5124. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2015.

Référence de publication: 2015033319/537.

(150037344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

**PICZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.617.

In the year two thousand fourteen, on the sixteenth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of PICZ S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 146.617 (the "Company"), incorporated on 10 June 2009 pursuant to deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1296 on 6 July 2009. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 30 October 2014., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3613 on 28 November 2014.

The meeting was opened. with Mr Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Dominique Reichelt, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that the agenda of the meeting is the following:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. As it appears from the from the attendance list, all the fifteen thousand nine hundred (15,900) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

## Agenda

I. Cancellation of one hundred (100) class E shares having a par value of two euro (EUR 2.-) each herefore reduction of the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand eight hundred euros (EUR 31,800.-) to thirty one thousand six hundred euros (EUR 31,600.-) and to allocate the amount of two hundred euro (EUR 200.-) to the account 115.

II. Amendment of article 3.1 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the item I.

Then the general meeting of the Shareholders, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

### *First resolution*

The general meeting of the Sole Shareholder having reviewed the interim financial statements of the Company dated 15 December 2014, decides to reduce the share capital of the Company by an amount of two hundred Euro (EUR 200.-) so as to bring it from its current amount of thirty-one thousand eight hundred euro (EUR 31,800.-) down to thirty-one thousand six hundred euro (EUR 31,600.-) by cancellation of the one hundred (100) class E shares, having a par value of two euro (EUR 2.-) each and to allocate the amount of two hundred euro (EUR 200.-) to account 115.

### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of the Sole Shareholder therefore decides to amend article 3.1 of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

“ **3.1.** The corporate capital of the Company is fixed at thirty-one thousand six hundred euro (EUR 31,600.-) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) class A shares (the “Class A Shares”), one hundred (100) class B shares (the “Class B Shares”), one hundred (100) class C shares (the “Class C Shares”) and one hundred (100) class D shares (the “Class D Shares”), all with a nominal value of two euro (EUR 2.-) each.

#### Authorized capital

The share capital of the Company may be increased to thirty-three thousand eight hundred euro (EUR 33,800.-) by the creation and issue of new shares with a nominal value of two euros (EUR 2.-) each, with the same rights and benefits as existing shares.

The Board of Directors is authorized and empowered:

- To achieve this capital increase, in one or several successive tranches by issuing new shares to be paid by means of payments in cash, in kind, by conversion of debt by issuing convertible bonds in shares, Warrants or, upon approval of the annual general meeting by way of incorporation of profits or capital reserves;

- Fix the place and date of issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription and the payment of the new shares;

- To remove or limit the preferential subscription rights of shareholders with respect to the issuance of new shares in the authorized capital.

This authorization is valid for a period of five years from the date of publication of this document and may be renewed by a general meeting of shareholders regarding the shares of the authorized capital which by then will not have been issued by the Board of Directors.

Following the capital increase realized and duly stated in legal form, the first paragraph of this article will be amended to correspond to the increase occurred; such modification will be done in authentic form by the Board of Directors or by any person appointed for that purpose”.

### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,000.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day first mentioned above.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version en français du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le seize décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (les «Actionnaires») de PICZ S.A., une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro

B 146.617 (la «Société»), constituée selon acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 juillet 2009 sous le numéro 1296. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3613 du 28 novembre 2014.

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigna comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, avec adresse professionnelle Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Dominique Reichelt, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire d'établir que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les quinze mille neuf cents (15.900) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Agenda*

I. Annulation de cent actions de classe E ayant une valeur nominale de deux euros (2.- EUR) chacune et réduction du capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille huit cents euros (EUR 31.800,-) à trente et un mille six cents euros (EUR 31.600,-) et d'allouer le montant de deux cents euros (EUR 200,-) au compte 115.

II. Modification subséquente de l'article 3.1 des statuts de la Société.

Ensuite, l'assemblée générale des Actionnaires, après délibération, a unanimement pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale de l'Actionnaire Unique ayant examiné les comptes sociaux intérimaires de la Société datés au 15 Décembre, décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de deux cents euros (EUR 200,-) pour le ramener de son montant de trente et un mille huit cents euros (31.800.- EUR) à trente et un mille six cents euros (31.600.- EUR) par l'annulation de cent (100) actions de classe E, ayant une valeur nominale de deux euros (2.- EUR) chacune et d'allouer le montant de deux cents euro (200.-EUR) au compte 115.

#### *Deuxième résolution*

Suivant ce qui précède, l'assemblée générale de l'Actionnaire Unique décide par conséquent de modifier l'article 3.1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **3.1.** Le capital social de la Société est de trente-et-un mille six cent euros (31.600.- EUR) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions de classe A (les «Actions de Classe A»), cent (100) actions de classe B (les «Actions de Classe B»), cent (100) actions de classe C (les «Actions de Classe C») et cent (100) actions de classe D (les «Actions de Classe D»), chaque action ayant une valeur nominale de deux euros (2.- EUR).

#### *Capital autorisé*

Le capital social de la Société pourra être porté à trente-trois mille huit-cent euros (33.800.- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (2.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances, par émission d'obligations convertibles en actions, de Warrants ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins».

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 2.000,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française sur demande de la partie comparante; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. REICHEL, R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63042. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015032690/154.

(150036387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

**Team Industries International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.415.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "TEAM INDUSTRIES INTERNATIONAL", avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25c, Boulevard Royal, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n°158415

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2010, publié au Mémorial C n° 815 du 26 avril 2011, et les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire le 3 octobre 2013, publié au Mémorial C n° 2970 du 25 novembre 2013.

L'assemblée est présidée par M. Gabriel El Rhilani, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

et l'Assemblée choisit comme scrutateur M. Gabriel El Rhilani, précité,

tous ici présents et acceptant.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit de EUR 44.000.000 (quarante-quatre millions d'Euros), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que la totalité du capital est représentée, et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 941.032 (neuf cent quarante et un mille trente-deux Euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 44.000.000 (quarante-quatre millions d'Euros) à EUR 44.941.032 (quarante-quatre millions neuf cent quarante et un mille trente-deux Euros), par la création et l'émission de 941.032 (neuf cent quarante et un mille trente-deux) actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 1 (un Euro) chacune.

2. Souscription des 941.032 (neuf cent quarante et un mille trente-deux) actions nouvelles par cinq actuels actionnaires et deux nouveaux actionnaires.

3. Libération de l'augmentation de capital par les susdits souscripteurs, par l'apport en nature de 779 (sept cent soixante dix neuf) actions de la société anonyme de droit belge dénommée TEAM INDUSTRIES NV, avec siège social à B-9940

Evergem, Jacques Parijslaan, immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0464.489.646 (RPM Gand), que ces derniers détiennent dans la susdite société, apport évalué à EUR 941.032 (neuf cent quarante et un mille trente-deux Euros), évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises.

4. Augmentation de capital à concurrence de EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille Euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 44.941.032 (quarante-quatre millions neuf cent quarante et un mille trente-deux Euros) à EUR 46.441.032 (quarante-six millions quatre cent quarante et un mille trente-deux Euros), par la création et l'émission de 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 1 (un Euro) chacune.

5. Souscription des 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions nouvelles par les mêmes souscripteurs dont question au point 2 de l'ordre du jour, et libération intégrale par des versement en espèces.

6. Modification afférente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts.

7. Nomination d'un administrateur.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 941.032 (neuf cent quarante et un mille trente-deux Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 44.000.000 (quarante-quatre millions d'Euros) à EUR 44.941.032 (quarante-quatre millions neuf cent quarante et un mille trente-deux Euros),

par la création et l'émission de 941.032 (neuf cent quarante et un mille trente-deux) actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 1 (un Euro) chacune,

jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

toutes souscrites et libérées intégralement par 5 actuels actionnaires de la société et 2 nouveaux souscripteurs plus amplement renseignés sur les documents de souscription, par l'apport de 779 (sept cent soixante-dix-neuf) actions de la société anonyme de droit belge dénommée TEAM INDUSTRES NV, avec siège social à B-9940 Evergem, Jacques Parijslaan, immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0464.489.646 (RPM Gand), que ces derniers détiennent dans la susdite société, apport évalué à EUR 941.032 (neuf cent quarante et un mille trente-deux Euros).

#### *Renonciation*

L'assemblée constate que tous les actionnaires, détenant l'intégralité du capital social de la société, sont présents ou représentés à la présente assemblée, et ont décidé à l'unanimité l'augmentation de capital par un apport autre qu'en numéraire,

que le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires n'est pas légalement protégé en cas d'augmentation par apport autre qu'en numéraire,

que dès lors l'augmentation de capital peut être souscrite comme dit ci-avant.

#### *Souscription - Libération*

1. Alors est intervenu M. Gabriel El Rhilani, précité

agissant en sa qualité de mandataire de l'actuel actionnaire, ANALEX NV, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2014 annexée au présent acte,

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 605.208 actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 1 (un Euro) chacune,

par l'apport en nature de 501 actions de la susdite société de droit belge dénommée TEAM INDUSTRES NV, que cet apporteur détient dans la susdite société, apport évalué à EUR 605.208, évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises, dont question ci-après.

2. Alors est intervenu M. Gabriel El Rhilani, précité

agissant en sa qualité de mandataire de l'actuel actionnaire, SPECCHIO NV, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2014 annexée au présent acte,

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 37.448 actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 1 (un Euro) chacune,

par l'apport en nature de 31 actions de la susdite société de droit belge dénommée TEAM INDUSTRES NV, que cet apporteur détient dans la susdite société, apport évalué à EUR 37.448, évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises, dont question ci-après.

3. Alors est intervenu M. Gabriel El Rhilani, précité

agissant en sa qualité de mandataire de l'actuel actionnaire, M.

Lieven COELUS, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2014 annexée au présent acte,

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 33.824 actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 1 (un Euro) chacune,

par l'apport en nature de 28 actions de la susdite société de droit belge dénommée TEAM INDUSTRES NV, que cet apporteur détient dans la susdite société. apport évalué à EUR 33.824, évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises, dont question ci-après.

4. Alors est intervenu M. Gabriel El Rhilani, précité

agissant en sa qualité de mandataire de l'actuel actionnaire, OPPAC NV, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2014 annexée au présent acte,

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 166.704 actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 1 (un Euro) chacune,

par l'apport en nature de 138 actions de la susdite société de droit belge dénommée TEAM INDUSTRES NV, que cet apporteur détient dans la susdite société, apport évalué à EUR 166.704, évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises, dont question ci-après.

5. Alors est intervenu M. Gabriel El Rhilani, précité

agissant en sa qualité de mandataire de l'actuel actionnaire, M.

Geert De Cocker, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2014 annexée au présent acte,

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 44.696 actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 1 (un Euro) chacune,

par l'apport en nature de 37 actions de la susdite société de droit belge dénommée TEAM INDUSTRES NV, que cet apporteur détient dans la susdite société. apport évalué à EUR 44.696, évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises, dont question ci-après.

6. Alors est intervenu M. Gabriel El Rhilani, précité

agissant en sa qualité de mandataire de M. Patrick DE JONGHE, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2014 annexée au présent acte,

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 25.368 actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 1 (un Euro) chacune,

par l'apport en nature de 21 actions de la susdite société de droit belge dénommée TEAM INDUSTRES NV, que cet apporteur détient dans la susdite société, apport évalué à EUR 25.368, évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises, dont question ci-après.

7. Alors est intervenu M. Gabriel El Rhilani, précité

agissant en sa qualité de mandataire de M. Paul RYCKAERT, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2014 annexée au présent acte,

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 27.784 actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 1 (un Euro) chacune,

par l'apport en nature de 23 actions de la susdite société de droit belge dénommée TEAM INDUSTRES NV, que cet apporteur détient dans la susdite société. apport évalué à EUR 27.784, évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises, dont question ci-après.

Les susdits apports pour un total de EUR 941.032 (neuf cent quarante et un mille trente-deux Euros), ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée ATWELL, avec siège social à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, représentée par M. Christophe Deschamps,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«On the basis of the work carried out by us, we conclude that nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value of the contribution resulting from the application of the valuation method described above would not be at least equal to the number and nominal value of the new shares of TEAM INDUSTRIES INTERNATIONAL S.A. to be issued in exchange.»

Lequel rapport, daté du 18 décembre 2014, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 941.032 (neuf cent quarante et un mille trente-deux) actions nouvelles par les susdits souscripteurs.

Les souscripteurs déclarent que les actions apportées sont libres de tout gage.

La preuve du transfert des actions de "TEAM INDUSTRIES NV." à la société "TEAM INDUSTRES INTERNATIONAL" a été rapportée au notaire instrumentant par une confirmation du conseil d'administration de la société belge, de procéder au transfert des titres faisant l'objet de l'apport dans les registres de la société "TEAM INDUSTRIES NV.", laquelle confirmation reste annexée au présent acte.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille Euros),

pour le porter de EUR 44.941.032 (quarante-quatre millions neuf cent quarante et un mille trente-deux Euros) à EUR 46.441.032 (quarante-six millions quatre cent quarante et un mille trente-deux Euros),

par la création et l'émission de 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 1 (un Euro) chacune,

jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

L'assemblée constate que tous les actionnaires, détenant l'intégralité du capital social de la société, sont présents ou représentés à la présente assemblée, et ont décidé à l'unanimité l'augmentation de capital en espèces dont question ci-avant,

laquelle augmentation a été souscrite par les mêmes souscripteurs ayant participé à la première augmentation de capital, de sorte que les actionnaires existants, n'ayant pas exercé leur droit de souscription préférentiel, y ont renoncé expressément sur le vu des renonciations expresses de ces derniers, lesquelles renonciations sont renseignées dans les procurations données par ces actionnaires.

Que dès lors l'augmentation de capital peut être souscrite comme dit ci-avant.

### *Souscription - libération*

1. Alors est intervenu M. Gabriel El Rhilani, précité,

agissant en sa qualité de mandataire de ANALEX NV, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2014 annexée au présent acte,

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 964.981 actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 1 (un Euro) chacune,

par un versement en espèces d'un montant de EUR 964.981.

2. Alors est intervenu M. Gabriel El Rhilani, précité

agissant en sa qualité de mandataire de SPECCHIO NV, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2014 annexée au présent acte,

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 60.415 actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 1 (un Euro) chacune,

par un versement en espèces d'un montant de EUR 60.415.

3. Alors est intervenu M. Gabriel El Rhilani, précité,

agissant en sa qualité de mandataire de FIDES BVBA, une société privée à responsabilité limitée de droit belge avec siège social à B-8490 Jabbeke, Kapelrie 67, immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0477.176.850 (RPM Gand division Bruges), représentée par son gérant, M. Lieven COELUS, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2014 annexée au présent acte,

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 54.643 actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 1 (un Euro) chacune,

par un versement en espèces d'un montant de EUR 54.643.

4. Alors est intervenu M. Gabriel El Rhilani, précité, agissant en sa qualité de mandataire de OPPAC NV, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2014 annexée au présent acte, lequel 266.258 actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 1 (un Euro) chacune, par un versement en espèces d'un montant de EUR 266.258.

5. Alors est intervenu M. Gabriel El Rhilani, précité,

agissant en sa qualité de mandataire de M. Geert De Cocker, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2014 annexée au présent acte, lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 70.404 actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 1 (un Euro) chacune, par un versement en espèces d'un montant de EUR 70.404..

6. Alors est intervenu M. Gabriel El Rhilani, précité, agissant en sa qualité de mandataire M. Patrick DE JONGHE, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2014 annexée au présent acte,

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 39.835 actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 1 (un Euro) chacune,

par un versement en espèces d'un montant de EUR 39.835..

7. Alors est intervenu M. Gabriel El Rhilani, précité,

agissant en sa qualité de mandataire de PASSION4EXCELLENCE BVBA, une société privée à responsabilité limitée de droit belge avec siège social à B-Bruges, Torhoutse Steenweg 501, immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0834.170.801 (RPM Gand division Bruges), représentée par son gérant, M. Paul RYCKAERT, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2014 annexée au présent acte,

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 43.464 actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 1 (un Euro) chacune,

par un versement en espèces d'un montant de EUR 43.464.

La somme totale de EUR 1.500.000 se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 46.441.032 (quarante-six millions quatre cent quarante et un mille trente-deux Euros), représenté par 46.441.032 (quarante-six millions quatre cent quarante et un mille trente-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de nommer comme administrateur de catégorie A, M. Patrick DE JONGHE, né le 5 janvier 1975 à Knokke-Heist, employé privé, ayant son adresse privée à 74 Elisabethlaan, B-8300 Knokke-Heist, pour une durée de 1 an et dont le mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2015.

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Déclaration - Evaluation des frais*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 4000.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. El Rhilani, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 05 janvier 2015. 2LAC/2015/225. Reçu cent cinquante euros 75,- € Amendes: 75,- € = 150,- €.

*Le Receveur (signé):* Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015032806/237.

(150036448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

**VictorianFibre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 110.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 161.073.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared

VictorianFibre Holding & Co. S.C.A. (in liquidation), a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 63, Rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 161.150 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of VictorianFibre S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 63, Rue du Rollingergrund, L- 2440 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 161.073, incorporated on 11 May 2011 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1827, of 10 August 2011, represented by Maître Sophie Bronkart, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 16 December 2014.

The articles of incorporation of the Company have not been modified since its incorporation.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the one million one hundred thousand (1,100,000) shares, with a par value of ten Euro cent (EUR0.10) each, of the Company in issue and can therefore validly pass all resolutions on the items on the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

#### *Agenda*

I. Decision to put the Company into liquidation and to dissolve it; and in relation thereto,

(a) appointment of Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B140.376, having its registered office at, 63, Rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company,

(b) determination of the powers of the liquidator and granting the largest powers and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the Law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies including without limitation:

- power to bring and defend any action on behalf of the Company, receive any payments, grant releases with or without receipt, realise all securities of the Company, endorse any negotiable instrument and transact or compromise on any disputes; dispose of immovable property of the Company by public auction if they consider the sale thereof necessary to pay the debts of the Company;

- power to continue, until the sale thereof, with the industrial and commercial activity of the Company, borrow moneys to pay the debts of the Company, issue negotiable instruments, mortgage and pledge the assets of the Company, dispose of the immovable property thereof, even by private contract, and contribute the assets of the Company to other companies;

- power to proceed to the payment of any interim liquidation proceeds as it would consider appropriate; and

- for specific operations of contracts, power delegate to one or more proxies part of its powers;

(c) discharge the liquidator to make an inventory and permit it to simply refer to the documents of the Company;

(d) authorise and approve, for the avoidance of doubt, the distribution of one or more interim distributions of liquidation surplus in cash or in kind to the shareholder by decision of the liquidator;

II. The above having been approved, the Sole Shareholder resolved as follows:

#### *Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to put the Company into liquidation and to dissolve it (the Company subsisting for the sole purpose of the liquidation).

In relation thereto the Sole Shareholder resolved to appoint, as liquidator of the Company, Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B140.376, having its registered office at, 63, Rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder resolved to grant the largest powers and particularly those set forth in articles 144 and following of the Law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies to the liquidator and without limitation the Sole Shareholder resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the operations set forth in article 145 of the same law without any special authorisation, if such authorisation is required by law and including further without limitation the powers set forth in the agenda.

The liquidator may, under its responsibility for specific operations of contracts, delegate to one or more proxies part of its power to determine.

The Sole Shareholder resolved to discharge the liquidator to make an inventory and permit it to simply refer to the documents of the Company.

The Sole Shareholder resolved to authorise and approve, for the avoidance of doubt, the distribution of one or more interim distributions of liquidation surplus in cash or in kind to the shareholder by decision of the liquidator.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

la société VictorianFibre Holding & Co. S.C.A. (en liquidation), une société en commandite par actions constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 63, Rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 161.150 (l'«Associé Unique»), associé unique de VictorianFibre S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 63, Rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 161.073 et constituée le 11 mai 2011 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1827, du 10 août 2011; représentée par Maître Sophie Bronkart, maître en droit, demeurant à Luxembourg, suivant procuracion du 16 décembre 2014.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient l'intégralité des un million cent mille (1.100.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de dix Euro cent (EUR 0,10) chacune, de la Société en émission et peut donc valablement adopter toutes les résolutions sur ces points à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

#### *Ordre du jour*

Décision de mettre la Société en liquidation et de la dissoudre; et dans ce cadre,

(a) nomination de Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140.376, et dont le siège social est situé au 63, Rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société conformément aux statuts,

(b) détermination des pouvoirs du liquidateur et octroi des pouvoirs les plus larges et notamment ceux déterminés par les articles 144 et 145 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, y compris de manière non limitative:

- pouvoir d'intenter et de soutenir toutes actions au nom de la Société, recevoir tous paiements, donner mainlevée avec ou sans quittance, réaliser toutes les valeurs mobilières de la Société, endosser tous effets de commerce, transiger ou compromettre sur toutes contestations; aliéner les immeubles de la Société par adjudication publique, s'ils jugent la vente nécessaire pour payer les dettes sociales;

- pouvoir de continuer, jusqu'à réalisation l'industrie et le commerce de la Société, emprunter pour payer les dettes sociales, créer les effets de commerce, hypothéquer les biens de la Société, les donner en gage, aliéner ses immeubles, même de gré à gré, et faire apport de l'avoir social dans d'autres sociétés;

- pouvoir de procéder au paiement de tout produit de liquidation intermédiaire qu'il jugerait approprié; et

- pour des opérations spécifiques de contrats, pouvoir de déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs;

(c) décharger le liquidateur de dresser un inventaire et lui permettre de simplement se référer aux documents de la Société.

(d) autorisation et approbation, afin d'éviter tout doute, de la distribution d'une ou de plusieurs distributions intermédiaires de boni de liquidation en espèces ou en nature à l'actionnaire par décision du liquidateur;

Ce qui précède ayant été approuvé, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique a décidé de mettre la Société en liquidation et de la dissoudre (la Société ne subsistant uniquement qu'aux fins de la liquidation).

Dans ce cadre, l'Associé Unique a décidé de nommer Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140.376, et dont le siège social est situé au 63, Rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société.

L'Associé Unique a décidé d'octroyer les pouvoirs les plus larges et notamment ceux énoncés aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales au liquidateur et sans limitation l'Associé Unique a décidé d'autoriser en avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les opérations énoncés à l'article 145 de ladite loi sans aucune autorisation spéciale, si une telle autorisation est requise par la loi, y compris et ce de manière non limitative les pouvoirs énoncés dans l'ordre du jour.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, déléguer une partie de ses pouvoirs qu'il détermine à un ou plusieurs mandataires pour des opérations ou contrats spécifiques.

L'Associé Unique a décidé de décharger le liquidateur de dresser un inventaire et de lui permettre de simplement se référer aux documents de la Société.

L'Associé Unique a décidé d'autoriser et d'approuver, afin d'éviter tout doute, la distribution d'une ou de plusieurs distributions intermédiaires de boni de liquidation en espèces ou en nature à l'actionnaire par décision du liquidateur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des personnes comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne a signé le présent acte original avec nous, notaire.

Signé: S. BRONKART et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63341. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015032862/144.

(150036618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

**Saxony Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.444.

Les comptes annuels au 31 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015033907/10.

(150037746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

**RCAF Juice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.733.782,11.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.191.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of RCAF Juice S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151191 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 6 January 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 590 of 19 March 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of 5 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 513 of 28 February 2012.

THERE APPEARED:

1) Riverside Capital Appreciation Fund V, L.P., a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered address at 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, DE 19801 Wilmington, U.S.A., registered under number 4513701 (RCAF V LP); and

2) Riverside Capital Appreciation Fund V-A, L.P., a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered address at 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, DE 19801 Wilmington, U.S.A., registered under number 4536373 (RCAF V-A LP),

3) Riverside Asia Fund I LP, a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered address at 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, DE 19801 Wilmington, U.S.A., registered under number 4503346 (RAF I LP, and together with RCAF V LP and RCAF V-A LP, the Shareholders);

All here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, residing in Esch/Alzette, by virtue of three (3) proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at one million nine hundred forty-seven thousand seven hundred and forty US Dollars and seventeen cents (USD 1,947,740.17) represented by shares having a nominal value of one US Dollar-cent (USD 0.01) each, held as follows:

Classes of shares	Riverside Capital Appreciation Fund VLP	Riverside Capital Appreciation Fund V-ALP	Riverside Asia Fund I LP
Ordinary . . . . .	1 661 100	438 900	111 764
A . . . . .	16 068 882	4 245 760	1 081 164
B . . . . .	16 068 882	4 245 760	1 081 164
C . . . . .	16 068 882	4 245 760	1 081 164
D . . . . .	16 068 882	4 245 760	1 081 164
E . . . . .	16 068 882	4 245 760	1 081 164
F . . . . .	16 068 882	4 245 760	1 081 164
G . . . . .	16 068 882	4 245 760	1 081 164
H . . . . .	16 068 882	4 245 760	1 081 164
I . . . . .	16 068 882	4 245 760	1 081 164
	<u>146 281 038</u>	<u>38 650 740</u>	<u>9 842 240</u>
	75,103%	19,844%	5,053%

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of two hundred and thirteen thousand nine hundred fifty-eight US Dollars and six cents (USD 213,958.06) to bring it from its present amount of one million nine hundred forty-seven thousand seven hundred and forty US Dollars and seventeen cents (USD 1,947,740.17) to one million seven hundred thirty-three thousand seven hundred eighty-two US Dollars and eleven cents (USD 1,733,782.11) by the repurchase and cancellation of all the twenty-one million two hundred ninety-nine thousand eight hundred and six (21,295,806) issued class I shares held in aggregate by RCAF V LP, RCAF V-A LP and RAF I LP.

2. Delegation of power to the board of managers of the Company the determination of the amount and the modalities of the repayment of the then repurchased and cancelled shares (and related share premium) to the Shareholders.

3. Subsequent restatement of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital decrease;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company;

5. Miscellaneous.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Shareholders consider themselves as duly convened and declare to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance and consequently waive all the rights and formalities they are entitled to for the convening of the Meeting.

IV. The Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of two hundred and thirteen thousand nine hundred fifty-eight US Dollars and six cents (USD 213,958.06) to bring it from its present amount of one million nine hundred forty-seven thousand seven hundred and forty US Dollars and seventeen cents (USD 1,947,740.17) to one million seven hundred thirty-three thousand seven hundred eighty-two US Dollars and eleven cents (USD 1,733,782.11) by the repurchase and cancellation of all the twenty-one million two hundred ninety-nine thousand eight hundred and six (21,295,806) issued class I shares held in aggregate by RCAF V LP, RCAF V-A LP and RAF I LP.

*Second resolution*

The Shareholders empower the board of managers of the Company to determine the amount and the modalities of the repayment of the then repurchased and cancelled shares (together with any share premium linked to such shares) to the Shareholders.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5 paragraph 1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

The share capital of the Company is set at one million seven hundred thirty-three thousand seven hundred eighty-two US Dollars and eleven cents (USD 1,733,782.11) represented by:

- two million two hundred eleven thousand seven hundred sixty-four (2,211,764) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),
  - twenty-one million three hundred ninety-five thousand eight hundred and six (21,395,806) class A shares (the Class A Shares and individually, a Class A Share),
  - twenty-one million three hundred ninety-five thousand eight hundred and six (21,395,806) class B shares (the Class B Shares and individually, a Class B Share),
  - twenty-one million three hundred ninety-five thousand eight hundred and six (21,395,806) class C shares (the Class C Shares and individually, a Class C Share),
  - twenty-one million three hundred ninety-five thousand eight hundred and six (21,395,806) class D shares (the Class D Shares and individually, a Class D Share),
  - twenty-one million three hundred ninety-five thousand eight hundred and six (21,395,806) class E shares (the Class E Shares and individually, a Class E Share),
  - twenty-one million three hundred ninety-five thousand eight hundred and six (21,395,806) class F shares (the Class F Shares and individually, a Class F Share),
  - twenty-one million three hundred ninety-five thousand eight hundred and six (21,395,806) class G shares (the Class G Shares and individually, a Class G Share) and
  - twenty-one million three hundred ninety-five thousand eight hundred and six (21,395,806) class H shares (the Class H Shares and individually, a Class H Share)
- all having a nominal value one US Dollar-Cent (USD 0.01) each, all of which are fully paid up.”

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancellation of the shares in the register of shareholders of the Company.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de RCAF Juice S.à r l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151191 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu le 6 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 590 du 19 mars 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentaire reçu le 5 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 513 du 28 février 2012.

**ONT COMPARU:**

1) Riverside Capital Appreciation Fund V, L.P., un limited partnership existant selon les lois du Delaware, ayant son adresse au 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, DE 19801 Wilmington, U.S.A., enregistré sous le numéro 4513701 (RCAF V LP); and

2) Riverside Capital Appreciation Fund V-A, L.P., un limited partnership existant selon les lois du Delaware, ayant son adresse au 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, DE 19801 Wilmington, U.S.A., enregistré sous le numéro 4536373 (RCAF V-A LP)

3) Riverside Asia Fund I LP, un limited partnership existant selon les lois du Delaware, ayant son adresse au 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, DE 19801 Wilmington, U.S.A., enregistré sous le numéro 4503346 (RAF I LP, et ensemble avec RCAF V LP et RCAF V-A LP, les Associés);

Tous ici représentés par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée de résidence à Esch/Alzette, en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à un million neuf cent quarante-sept mille sept-cent quarante US Dollars et dix-sept cents (USD 1.947.740,17) représenté des parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar-cent (USD 0,01) chacune, détenues comme suit:

Classe	Riverside Capital Appreciation Fund V LP	Riverside Capital Appreciation Fund V-A LP	Riverside Asia Fund I LP
Ordinaires .....	1 661 100	438 900	111 764
A .....	16 068 882	4 245 760	1 081 164
B .....	16 068 882	4 245 760	1 081 164
C .....	16 068 882	4 245 760	1 081 164
D .....	16 068 882	4 245 760	1 081 164
E .....	16 068 882	4 245 760	1 081 164
F .....	16 068 882	4 245 760	1 081 164
G .....	16 068 882	4 245 760	1 081 164
H .....	16 068 882	4 245 760	1 081 164
I .....	16 068 882	4 245 760	1 081 164
	<u>146 281 038</u>	<u>38 650 740</u>	<u>9 842 240</u>
	75,103%	19,844%	5,053%

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Diminution du capital social de la Société à hauteur de deux cent treize mille neuf cent cinquante-huit US Dollars et six centimes (USD 213.958,06) pour le porter de son montant actuel un million neuf cent quarante-sept mille sept-cent quarante US Dollars et dix-sept cents (USD 1.947.740,17) à un million sept cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-deux US Dollars et onze centimes (USD 1.733.782,11) par le rachat et l'annulation de toutes les vingt-et-un million trois cent quatre-vingt-quinze mille huit cent six (21.395.806) parts sociales de classe I détenues en totalité par RCAF V LP, RCAF V-A LP et RAF I LP;

2. Délégation de pouvoir au conseil de gérance de la Société pour décider du montant et des modalités de payment des parts sociales rachetées et annulées (et de toute prime d'émission liées à ces parts) aux Associés;

3. Refonte de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la diminution du capital social;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société;

5. Divers.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les Associés se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué à l'avance, et par conséquent renonce à tous les droits et formalités de convocation de l'Assemblée auquel il a droit.

IV. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société à hauteur deux cent treize mille neuf cent cinquante-huit US Dollars et six centimes (USD 213.958,06) pour le porter de son montant actuel un million neuf cent quarante-sept mille sept-cent quarante US Dollars et dix-sept cents (USD 1.947.740,17) à un million sept cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-deux US Dollars et onze centimes (USD 1.733.782,11) par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales de classe I détenues par RCAF V LP, RCAF V-A LP et RAF I LP;

*Deuxième résolution*

Les Associés donnent pouvoir au conseil de gérance de la Société pour décider du montant et des modalités de payment des parts sociales rachetées et annulées (et toute prime d'émission liées à ces parts) aux Associés.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à un million sept cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-deux US Dollars et onze centimes (USD 1.733.782,11) représenté par deux millions cent mille (2.100.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, au singulier, une Part Sociale de Classe Ordinaire), dix-huit millions (18.000.000)

de parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A), dix-huit millions (18.000.000) de parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B), dix-huit millions (18.000.000) de parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C), dix-huit millions (18.000.000) de parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe D), dix-huit millions (18.000.000) de parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E), dix-huit millions (18.000.000) de parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F), dix-huit millions (18.000.000) de parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe G) et dix-huit millions (18.000.000) de parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociale de Classe H) ayant une valeur nominale de un Cent (USD 0,01) chacune, toutes entièrement libérées.»

*Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus et de donner pouvoir à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'annulation des parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2015. Relation: EAC/2015/534. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015032712/223.

(150036000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

**CIEP Hestya S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 186.329.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 20 février 2015 que:

1. Les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 20 février 2015:

- Monsieur Christopher Finn;
- Madame Barbara Imbs;
- Madame Erica K. Herberg;
- CIEP General Partner, L.P.,

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 20 février 2015:

- Monsieur William Cagney, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- CIEP Advisor S.à r.l., avec siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. L'adresse de la Société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>ème</sup> étage, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2015.

CIEP Hestya S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015033579/24.

(150037996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.